

G.R.S.

(GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

2025 – 2026

**** Ce règlement général sera complété au travers d'un additif ****

SOMMAIRE

RÔLE ET CONTACT DES COMMISSIONS	p.2
Commission Nationale Sportive G.R.S.	p.4
Correspondants Techniques Régionaux et Interrégionaux	p.4
CIRCUITS ET RENCONTRES	p.5
Présentation et calendrier de la saison	p.5
Normes des engins, années d'âge et programmes	p.6
PARTICIPATION – RÔLE DE CHACUN	p.7
Club – Responsable Technique ou Entraîneur	p.7
CTD/CTR/CNS – Responsable Technique	p.9
JUGEMENT	p.14
Disponibilité des juges	p.14
Composition des jurys	p.14
ANNEXES	p.15
1/ Niveaux de pratique – Aide pédagogique	p.16
2/ Sanctions applicables	p.18
3/ Feuilles d'engagements (<i>fichier excel joint</i>)	p.19

RÔLE ET CONTACT DES COMMISSIONS

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique **propose entre autres activités sportives, la pratique de la Gymnastique Rythmique Sportive (G.R.S.).**

La Commission Nationale Sportive (C.N.S.) G.R.S.

Elle a pour charge d'organiser les rencontres sportives nationales, la formation d'officiels et d'animateurs, et d'élaborer les programmes et les outils nécessaires aux rencontres, ainsi qu'à la formation de gymnastes et de cadres.

Elle cherchera également à promouvoir l'activité, voire créer de nouvelles formes d'activités et à diffuser l'information nécessaire pour le bon développement de la G.R.S. à l'UFOLEP.

Les Responsables Techniques Régionaux

Ils ont pour mission d'animer leurs régions (regroupant des départements ou des régions limitrophes suivant les zones d'activités des clubs affiliés à l'UFOLEP), et organisent à leur échelon, à l'aide de leur Commission Technique Régionale et en coordination avec l' élu et le Délégué Régional UFOLEP concerné :

- Les phases qualificatives aux Championnats Nationaux et aux finales de Zone.
- La formation des officiels et des animateurs ainsi que celles des gymnastes.

Les Responsables Techniques Départementaux

Ils opèrent de la même façon à leur échelon, à l'aide de leur Commission Technique Départementale et coordonnent leur action avec le Responsable Technique Régional GRS dont ils dépendent et leur Délégué Départemental UFOLEP.

Adresse du siège de l'UFOLEP	UFOLEP Nationale 3 rue Juliette Récamier 75341 PARIS Cedex 07
Site pour tout renseignement	http://www.ufolep.org
Site d'information et réseaux sociaux de la CNS GRS	http://www.cns.ufolep.org/grs/ https://www.facebook.com/UfolepGRS Instagram : @ufolep.grs

Membres

Désignations et rôles

Un appel à candidature est lancé au niveau national, lors de la vacance d'un poste et/ou lors du renouvellement des mandats. Les candidatures sont individuelles et transmises avec l'avis motivé du comité départemental au comité national. Elles sont étudiées par la commission nationale vie sportive, puis validées par le comité directeur national.

La CNS, sous le contrôle du Comité Directeur National et en conformité avec les idées, les valeurs et les axes de développement de l'UFOLEP, doit en particulier :

- Veiller au développement de l'activité G.R.S. et proposer toutes les mesures utiles au développement de la G.R.S. sur toutes les formes de pratiques (éducative, loisir, compétitive)
- Entretenir les relations avec les comités départementaux et régionaux UFOLEP, proposer des réunions élargies aux responsables des commissions départementales et régionales, faciliter le lien avec les autres fédérations.
- Elaborer un contenu et un calendrier spécifique de formation des cadres et officiels.
- Favoriser les liens avec l'USEP et avec les autres Commissions Nationales Sportives UFOLEP.
- Informer les pratiquant.e.s sur les activités et l'évolution de la discipline, via les Responsables Techniques Régionaux ou les Délégations Départementales.

Chaque réunion donne lieu à un compte-rendu transmis à l'échelon national (à destination des Correspondants Techniques Régionaux), et diffusé dans Cont@ct, newsletter bimensuelle de l'UFOLEP, accessible sur le site internet de l'UFOLEP.

La C.N.S. gère la partie technique des compétitions nationales

Elle élabore les règlements. Elle établit les calendriers des phases qualificatives, homologue les résultats et en assure la diffusion, en lien avec l'UFOLEP Nationale. Elle règle les litiges techniques.

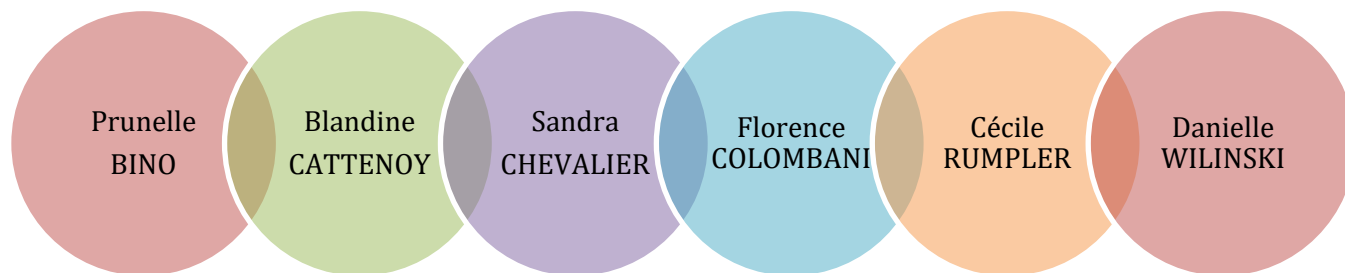
Elle coordonne l'organisation des épreuves avec le comité organisateur local, notamment via les éléments suivants :

- Signature du cahier des charges définissant les conditions techniques d'accueil de la manifestation
- Visite du lieu de manifestation envisagé pour identifier les adaptations éventuelles à mettre en place
- Echanges réguliers et participation à une réunion du comité d'organisation
- Rédaction commune du dossier d'inscription à destination des délégations sélectionnées

En lien avec l' élu.e national.e en charge du suivi de l'activité, la CNS tient informée le Comité Directeur National du déroulement des compétitions et lui adresse son bilan.

Composition CNS GRS et coordonnées

La CNS GRS pour la mandature 2024-2028 est composée de 6 membres.



Pour tous contacts, questions et/ou communication, veuillez utiliser l'adresse suivante :
cns.grs@ufolep.org

Représentant du Comité Directeur National en charge du suivi de l'activité GRS

Il est le garant de l'esprit et de la déontologie de l'UFOLEP, ainsi que du respect de la politique définie par la fédération.

Grégory CAMARA	<i>Élu au Comité Directeur National UFOLEP</i>	<i>gcamara.laligue@ufolep.org</i>
Arnaud RIZZO	<i>Technicien en charge du suivi de l'activité GRS UFOLEP</i>	<i>arizzo.laligue@ufolep.org</i>

Correspondants Techniques Régionaux 2025 - 2026

ALBRA (Auvergne, Bourgogne, Lorraine, Rhône-Alpes)	Evelyne LOPEZ	06 22 16 34 75 evelyne.lopez065@orange.fr
BNPL (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)	Elise DA ROCHA Laurine DULAC	06 13 97 20 66 / 06 37 48 83 50 grs.ufolep.29@gmail.com
FAPCC (Flandres Artois Picardie, Champagne Ardennes, Centre)	Sophie CHARTIER	06 62 86 09 91 chartiersophie@hotmail.fr
IDF (Ile de France)	Anne-Sophie JACQUES	06 65 71 34 34 as.jacques@gmail.com
NA (Nouvelle Aquitaine)	Gwenaëlle LASSALLE	06 01 92 88 43 ctrnagrs@gmail.com
OE PACA (Occitanie Est, Provence Alpes Côte d'Azur)	Patricia NACARLO	06 46 02 95 39 ctr.lr34@gmail.com
OO (Occitanie Ouest)	Céline LAFFORGUE	06 71 70 58 27 responsablectroo@gmail.com
ANT (Antilles)		-

CIRCUITS ET RENCONTRES

Présentation et calendrier de la saison

2 circuits compétitifs sont proposés aux licencié.e.s UFOLEP pratiquant la G.R.S. Les brochures dédiées à chacun de ces circuits présentent les programmes mis en place et en détaillent les attentes et orientations de travail visés.

Le Circuit Jeunesse

Il est ouvert aux gymnastes âgé.e.s de 9 et 10 ans et propose une pratique collective sur l'étape « Découverte » et une pratique individuelle et/ou par équipe sur l'étape « Perfectionnement ». Il débouche sur une Finale de Zone au printemps.

Date butoir des rencontres qualificatives : **1 mois minimum avant la finale de Zone.**

Ce sont aux CTR et Zones que reviennent la validation du programme du Circuit National dans lequel devront s'engager les gymnastes à l'issue du Circuit Jeunesse.

Le Circuit National

Il est ouvert aux gymnastes à partir de 11 ans et propose la pratique individuelle et/ou par équipe. Il débouche sur :

- La Finale Nationale en Individuels (en janvier).
- La Finale Nationale en Équipes, Duos et Festival (en mai/juin).

Dates butoirs du championnat régional ou interrégional, qualificatif au Championnat National :



- **Le Dimanche 30 Novembre 2025** pour les individuels
- **Le Dimanche 29 Mars 2026** pour les équipes, duos et festivals

Autres rencontres

Les régions peuvent proposer des rencontres ou compétitions parallèles à finalité régionale pour le public ne relevant pas des rencontres à finalité de zone ou nationale.

Dans une optique de développement de l'activité et de diversification des pratiques, la CNS GRS encourage les territoires à développer des rencontres et manifestations festives ouvertes au plus grand nombre sur un format adapté.

Accès aux brochures et code de pointage de la saison en cours



[UFOLEP - GRS - Brochures 2025-2027](#)

[UFOLEP - GRS - Code de pointage 2025-2026](#)

Normes des engins

NORMES	ADAPTÉES	CODE UFOLEP
CORDE	Pas de norme adaptée	Longueur proportionnelle à la taille de la gymnaste. Pas de rajout après le nœud. Longueur libre
CERCEAU	70 à 90 cm, poids libre	80 à 91 cm de diamètre intérieur. 200 gr minimum.
BALLON	16 à 20 cm, poids libre	18 à 20 cm de diamètre. 400 g minimum.
MASSUES	35 à 50 cm, poids libre	40 à 50 cm. Poids libre
RUBAN	5 m minimum, 4 m en « Circuit Jeunesse »	Baguette de 50 à 60 cm 6 m de long minimum, 4 à 6 cm de large.

PROGRAMMES ET CATÉGORIES	Circuit jeunesse : Toutes les catégories	Toutes les autres catégories
	Circuit national Individuel : <i>Honneur</i> 11/12 ans – 13/14 ans <i>Préexcellence</i> 11/12 - 13/14 ans <i>Excellence</i> 11/12 ans – 13/14 ans <i>National</i> 11/14 ans	
	Circuit national Ensemble : Masse Chorégraphié, Pré collectif 1 et 2, Préexcellence 1, Excellence 1 et 2, Duo Excellence 1, Nationale 2, Festi'jeunes.	

Les normes adaptées sont une tolérance, mais pas une obligation.

Les engins utilisés par une équipe sont tous identiques en poids, dimension (dans la même fourchette) et forme. Seule la couleur peut être différente (se référer au code de pointage pour plus de détails).

Années d'âge et programmes

CIRCUIT JEUNESSE		CIRCUIT NATIONAL INDIVIDUELS ET ÉQUIPES										
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	
9-10 ans Débutant Initié Confirmé Espoir	IH11/12 - IPE11/12 IE11/12			IH13/14 - IPE 13/14 IE13/14		IH15/16- IPE 15/16 IE15/16		IE17/18		IE19 et + - IN 19 et +		
	E1							IH17+ - IPE 17+				
	IN11/14					IN15/18					Uforever 20 et +	
	MC - PC1 - PE1 - E2 - DE1 - N2 - FESTI'JEUNES											
				E3 - N3								
	FESTIVAL – EE											
				IMaster - IPerf - PC2 - PE2 - DN								
							E4 - DE2 - N4 – NA - DNA					

IH =Individuel Honneur - IPE = Individuel Préexcellence - IE = Individuel Excellence - IN = Individuel National - IPerf = Individuel Performance
 EE = Ensemble Expression, MC = Masse-Chorégraphié - PC = Pré-collectif - PE = Préexcellence - E = Excellence - N = National
 DE = Duo Excellence - DN = Duo National - DNA = Duo National A

PARTICIPATION – RÔLE DE CHACUN

Il appartient à chaque échelon de veiller à la conformité des licences des gymnastes, ainsi qu'à la bonne correspondance entre le niveau individuel des gymnastes et le programme dans lequel il.elle.s sont inscrit.e.s.

Club – Responsable Technique ou Entraîneur

Licences

Pour prendre part aux différentes épreuves organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire de la licence UFOLEP homologuée de la saison en cours depuis au moins **8 jours avant la première compétition départementale**.

Il est autorisé de ne présenter que la version numérique de la licence lors des contrôles. En revanche, quelque soit le support, la licence doit comporter la photo de l'intéressé.e.

Détermination du programme des gymnastes

Les brochures annuelles de chaque circuit (individuels, ensembles, jeunesses) précisent les attentes, orientations de travail et prérequis de niveau pour chaque programme. Le passage des degrés peut également permettre d'évaluer le niveau des gymnastes par rapport à l'ensemble de leurs capacités (voir annexe).

Pour autant, ces éléments ne doivent pas être les seuls pris en compte pour déterminer les programmes dans lesquels les gymnastes doivent être engagé.e.s.

En effet, si l'entraîneur est facilement à même de connaître ses gymnastes (type de corps, appropriation des fondamentaux corporels et à l'engin, manipulation et vitesse d'exécution), il doit également prendre en compte les directives éventuelles de la CNS/CTR/CTD de changement de programme à la suite des saisons précédentes, mais aussi des éléments suivants pour faire son choix final d'engagement :

- **Capacité de travail et d'évolution au cours de la saison**
- **Maîtrise de l'enchaînement**
- **Affiliation multiple, et participation à d'autres manifestations permettant un entraînement plus abouti**
- **Capacité à évoluer dans un ensemble**
- **Conditions d'entraînement** (volume et qualité d'encadrement) ...

➔ Ces indicateurs peuvent influencer fortement sur l'évolution des gymnastes jusqu'aux rencontres compétitives, et ainsi entraîner une incohérence entre leur niveau individuel et le programme initial dans lequel il avait été envisagé de les engager.

ATTENTION : C'est le club qui prend la responsabilité d'engager ses gymnastes dans les programmes qui leur correspondent.

Une prise en compte globale de l'ensemble des facteurs ci-dessus permettra une appréciation objective et un choix pertinent des programmes.

Malgré l'analyse effectuée, si le club n'est pas en mesure de pouvoir respecter les critères d'engagement d'un.e ou plusieurs gymnastes, alors **une demande de dérogation devra obligatoirement être formulée** via la procédure en vigueur (voir ci-après), dans les délais impartis et fixés par la CNS GRS.

Demande de dérogation

De manière générale, tout changement de programme, lié à un problème d'âge, un niveau insuffisant, une situation particulière... doit obligatoirement faire l'objet d'une procédure de dérogation formulée ci-après, dans les délais impartis et fixés par la CNS GRS.

En aucun cas un.e gymnaste ne peut changer de programme pour un niveau inférieur sans procédure de dérogation d'une saison à l'autre, y compris dans les cas suivants :

- Arrêt d'un an ou plus de l'activité.
- Retour dans un programme « classique » après un passage sur un programme Ufolépien (Uforever,...).

Le.a gymnaste doit alors respecter les changements de programmes et catégories antérieurs exigés par la CTD/CTR/CNS pour reprendre le circuit compétitif dans le niveau de programme qu'il.elle a quitté. Si le club ne souhaite pas les respecter, alors **une demande de dérogation devra être formulée.**

Cas particuliers pour lesquels il est inutile de faire demander une dérogation :

1. **Le duo ou l'équipe (hormis Festivals et Festi'Jeunes) comporte un.e gymnaste plus âgé.e d'un an maximum par rapport à la catégorie**
➔ Autorisé pour un.e seul.e gymnaste sans dérogation. Si plus d'un.e gymnaste est concerné.e ou si l'écart d'âge est plus important, une demande devra être formulée.
2. **Un.e gymnaste souhaite descendre de programme en équipe par rapport au niveau de la saison précédente**
➔ Autorisé pour un.e seul.e gymnaste sans dérogation. Si son niveau et programme individuel lui permet d'être présent dans l'équipe de programme inférieur (se référer aux brochures de l'année en cours pour les indications liées aux programmes individuels autorisés)
Attention, à partir de la saison 2026-27, cette règle ne s'appliquera plus aux DUOS. La descente vers ou depuis un programme DUO sera soumise à dérogation même pour un.e seul.e gymnaste.
3. **Demandes liées au Circuit Jeunesse**
➔ La CNS ne se prononcera pas sur ces cas, laissés à la libre décision de l'échelon régional et zone. Aussi, une procédure de demande de dérogation spécifique ou demande de veille peut être mise en place par les CTD/CTR sur le Circuit Jeunesse.
4. **Triple surclassement d'âge d'un.e ou plusieurs gymnastes**
➔ Interdit par la Commission Nationale Médicale. Pour les simples et doubles surclassements, une demande devra être formulée. Dans le dernier cas, l'avis de la Commission Nationale Médicale fera foi, sur étude de dossier.
5. **L'équipe comporte un.e gymnaste trop jeune d'une ou plusieurs années pour le Circuit National**
➔ Interdit par les règlements sportifs nationaux. Les gymnastes de 10 ans et moins (voir années de naissance correspondantes) devront concourir en Circuit Jeunesse.

Procédure à suivre :

- Le Responsable du club remplit en ligne le formulaire de dérogation "individuel" ou "ensemble" suivant le cas :



Individuels : <https://forms.office.com/e/hDU7JL8nUp>

Ensembles : <https://forms.office.com/e/uTj8Cys09>

Vague 1 - Avant le 1 Juillet 2025

Vague 2 - Avant le 21 Septembre 2025

Vague 1 - Avant le 21 Septembre 2025

Vague 2 - Avant le 16 Novembre 2025

- Il enregistre sa dérogation en fin de saisie et la transmet par email à sa CTD et sa CTR.

ATTENTION : Dans le cas où cette procédure ne serait pas respectée, la dérogation ne sera pas étudiée par la CNS et sera donc considérée comme refusée.

Processus d'engagement

Dans l'attente du développement de la procédure d'engagement par internet, applicable pour les manifestations nationales, vous utiliserez les feuilles d'engagements pour vos gymnastes individuels et en équipes (voir annexe).

Nous attirons l'attention des clubs sur la **nécessité de remplir soigneusement les feuilles d'engagement sous peine de pénalisation des gymnastes pouvant aller jusqu'à la disqualification en cas d'anomalie constatée.** Nous rappelons également que les feuilles doivent être complètes et vérifiées en premier lieu par les clubs puis par les commissions techniques préalablement à chaque échelon compétitif.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes concernant leur utilisation :

- **La ou les feuille(s) d'engagement doit(vent) être renseignée(s) par ordinateur** et non de façon manuscrite, et chaque fiche d'engagement (indiv ou ensemble) doit tenir sur une seule page A4 (réduire les marges au besoin)
- Prendre soin de remplir également les dates de compétition.
- Pour les individuels, une fiche par programme/catégorie doit être renseignée (ne pas mélanger les âges...)
- Pour les ensembles :
 - **Merci de saisir les gymnastes dans l'ordre alphabétique de leur nom de famille**
 - **Une fiche par équipe/duo** doit être renseignée sur les feuilles adéquates.
 - Lorsque plusieurs équipes sont engagées sur une même catégorie, chacune prendra **le nom du.e la premier.ère gymnaste inscrit.e**, afin de faciliter la tâche lors des sélections.
- Les colonnes concernant **la dernière année de pratique** doivent être renseignées **avec le programme classique et non le programme ufolépien**
- Si l'engagement a fait l'objet d'une décision favorable pour une dérogation sur la saison en cours, la case Dérogation doit être cochée sur la feuille d'engagement du.de la gymnaste ou de l'ensemble concerné et le **document "Décisions" est à joindre obligatoirement à la feuille d'engagement.**
- Les fiches doivent être envoyées avant la première compétition, selon le planning défini en amont, à la personne concernée dans le département ou la région.



Avant le 19 Octobre 2025 pour les individuels.

Avant le 1 Février 2026 pour les ensembles.

Chaque correspondant technique régional est en charge de la transmission à la CNS après vérification des CTD/CTR.

Les droits d'inscription doivent être versés au Comité Départemental UFOLEP selon les dispositions en vigueur dans les règlements financiers UFOLEP.

Gymnastes remplaçant.e.s et doublant.e.s

En cas d'absence imprévue d'un.e gymnaste et afin de ne pas mettre en péril la présentation d'un ensemble en compétition, un club peut faire appel à un.e gymnaste remplaçant.e ou un.e doublant.e.

Le.a remplaçant.e est un.e gymnaste engagé.e dès le début de la saison sur la feuille d'engagement de l'ensemble et qui va prendre la place du.e la gymnaste absent.e sur cette compétition. Cette possibilité est également valable pour une absence prévue de longue date et sur l'ensemble des échelons.

Le.a doublant.e est un.e gymnaste qui va prendre la place du.de la gymnaste absent.e dans l'ensemble lors de la compétition concernée, alors qu'il.elle est initialement engagé.e dans un autre ensemble. Le.la gymnaste peut être licencié.e dans le club ou dans un autre club.

Cette dernière possibilité n'est envisageable que sous les conditions suivantes :

- **Les deux ensembles sont de même programme et l'année de naissance du.de la doublante doit correspondre à la catégorie d'âge de l'ensemble.**
- **L'information est communiquée au Responsable de la compétition concernée dès l'arrivée du club**
- **L'ensemble bénéficiant du.de la gymnaste doublant.e sera pénalisé sur sa note de valeur artistique (ou sa note de composition pour les enchainements imposés). L'ensemble sur lequel est engagé.e le.la doublante initialement n'est pas pénalisé.**
- **Le.la doublante peut être utilisé.e uniquement en cas de force majeure et justificatif daté (cf paragraphe Forfait de gymnaste)**

Forfait de gymnaste

Tout forfait lors d'une épreuve (départementale, régionale ou nationale) doit être accompagné de la présentation **d'un justificatif daté** (certificat médical, attestation de voyage scolaire ...) au nom du.e la gymnaste, en amont de la compétition ou au plus tard dans les 48h suivant la rencontre.

Dans le cas contraire, le club sera sanctionné selon les dispositions en vigueur (voir annexe) et ne pourra prétendre à aucune demande de repêchage le cas échéant.

Contrôle des licences

Les bénévoles organisateurs doivent effectuer les contrôles suivants à partir des feuilles d'engagement et des licences présentées par les gymnastes et entraîneurs.

Avant l'entrée des gymnastes sur le circuit d'échauffement, et quel que soit le niveau de la rencontre

Vérification de la conformité des licences (gymnastes et entraîneurs présents) :

- **Saison de prise de licence** : mentionnée en arrière-plan, elle doit correspondre à la saison en cours
- **Nom et prénom du.e la gymnaste** : doit être identique à la feuille d'engagement
- **Photo** : obligatoire pour valider la licence. Elle doit être récente afin de reconnaître la personne.
- **Date d'homologation** : elle doit être datée de 8 jours avant les phases départementales minimum.
- **Nom du club** : doit être identique à la feuille d'engagement
- **Date de naissance** : doit correspondre à la catégorie d'engagement (voir brochures annuelles)
- **Type de licence et activité** :
 - En tant que gymnaste, pour participer aux compétitions, il faut obligatoirement avoir les mentions « Multisport Compétition »
 - En tant qu'animateur, pour être sur le plateau de compétition, il faut obligatoirement avoir les mentions « Animateur »
 - En tant qu'officiel juge, pour être sur le plateau de compétition, il faut obligatoirement avoir les mentions « Officiel »

ATTENTION : Si une anomalie est constatée, les gymnastes concerné.e.s ne pourront entrer sur le circuit d'échauffement ni concourir aux compétitions de la saison.

Si le cas est avéré, en référer au Responsable de la Compétition qui prendra connaissance de l'anomalie, actera les suites à donner et règlera les litiges.

Après le passage des gymnastes sur le praticable

- **Vérifier la corrélation entre la (les) gymnaste(s), la (les) photo(s) et les renseignements de la licence**
- **Faire signer le document de vérification aux seul.e.s gymnastes étant passé.e.s sur le praticable** (non les remplaçant.e.s...)

À la fin de chaque rencontre, ces documents doivent être transmis dans leur intégralité, en même temps que les palmarès de la rencontre, avec les problèmes rencontrés mis en évidence, au Responsable Départemental ou Régional concerné. Les différents échelons devront utiliser les mêmes feuilles afin d'obtenir l'ensemble des signatures des gymnastes, lors des différentes compétitions, sur le même document.

Rappel :

Il est impératif que les vérifications (feuilles d'engagement, licences, corrélation avec le/la ou les gymnastes) soit effectuées à chaque échelon tant au niveau du club lors de la phase d'engagement qu'à chaque échelon compétitif. Les corrections peuvent être effectuées sur les feuilles d'engagement lors de la phase départementale et sur les licences auprès des comités si une erreur est constatée entre la phase départementale et la phase régionale **mais les feuilles d'engagement et licences doivent arriver en finale nationale correctement complétées et corrigées le cas échéant. Pour rappel, ce sont les gymnastes qui doivent émarger sur les feuilles d'engagements. Les licences doivent correspondre aux gymnastes en compétition qui sont engagées dès l'étape départementale ainsi qu'à leur identité. Il ne sera plus accepté de feuille d'engagement raturée ou de licence erronée lors du championnat national.**

En cas de modifications entre les Départements et les Régions, il sera nécessaire de refaire les feuilles d'engagements au propre et accrocher les anciennes feuilles signées aux nouvelles.

En cas d'anomalie, le/la gymnaste ou l'ensemble pourra être disqualifié.
La responsabilité repose sur le club qui a initialement envoyé les informations
et qui est le seul à même de vérifier et faire corriger ces données.

Si un.e gymnaste ou entraîneur ne peut présenter sa licence

- **Vérifier son identité** en se faisant présenter une pièce officielle avec photo, ainsi qu'un certificat médical
- **Inscrire sur la feuille d'identification des anomalies** le nom, prénom, date de naissance, préciser la nature de la pièce d'identité produite ainsi que la date du certificat médical
- **Faire signer l'intéressé** en face de ses indications, ainsi que le responsable de la compétition
- **Enregistrer cette absence de licence** qui entraînera la perception d'une amende (cf annexe)

ATTENTION : Tout comité ou club ayant fait participer un non-licencié (ou un sportif non qualifié à la date de la rencontre) ou ayant fraudé sur la personnalité, sera sanctionné conformément au règlement disciplinaire national.

Les officiels peuvent également à chaque échelon être soumis à un contrôle des licences.

Au-delà des vérifications classiques à effectuer (saison, nom, prénom, photo, club, date de naissance, homologation), la licence devra indiquer la mention « Non pratiquant (Officiel) : Gymnastique rythmique sportive ». Si un officiel ne peut présenter sa licence :

- Vérifier son identité en se faisant présenter une pièce officielle avec photo
- Inscrire son nom, prénom, date de naissance, nature de pièce d'identité produite sur la feuille dédiée aux anomalies
- Faire signer l'intéressé.e en face de ses indications, ainsi que le responsable de la compétition
- Enregistrer cette absence de licence qui entraînera la perception d'une amende (cf annexe)

Étude des demandes de dérogation

Dans le cas où les clubs ne souhaitent pas respecter un ou plusieurs critères d'engagement de leurs gymnastes, liés à leur niveau, âge, reprise d'activité, ou autre, ils sont tenus de formuler une demande de dérogation pour les gymnastes concerné.e.s.

Une fois la demande du club effectuée sur le formulaire prévu à cet effet et retransmise par mail à la CTD, chaque échelon doit **étudier et émettre un avis favorable ou défavorable à la demande** avant avis définitif de la CNS.

- Après étude avec les membres de la CTD, le Responsable Technique Départemental informe son Responsable Technique Régional et lui transmet son avis.
- Après étude avec les membres de la CTR, ce dernier renseigne le fichier récapitulatif mis à disposition et partagé avec les membres de la CNS GRS.

La CNS GRS étudiera de manière détaillée l'ensemble des demandes sur deux périodes, en fonction de la date des demandes :



Individuels
Ensembles

Fin Juillet pour la Vague 1 et Fin Septembre/Début Octobre 2025 pour la Vague 2

Fin Septembre/Début Octobre pour la Vague 1 et Fin Novembre 2025 pour la Vague 2

La CNS GRS étudie les demandes de dérogation sur les programmes du Circuit National uniquement. Les demandes liées au Circuit Jeunesse sont à adresser directement aux correspondants techniques régionaux.

ATTENTION : Les gymnastes ne doivent pas « camper » dans un programme qu'ils.elles gagnent, et doivent envisager de s'engager dans le programme supérieur l'année suivante.

Les Commissions Techniques à chaque échelon veilleront à ne pas favoriser l'augmentation des attentes et niveaux des programmes par des accords transmis rapidement aux dérogations litigieuses.

Vérification des niveaux des gymnastes

Avant la compétition, pour chaque échelon, le Responsable Technique ou son représentant doit :

- **Vérifier les engagements des clubs de son entité** (département, région ou inter-région) compte tenu du niveau des gymnastes (saisons précédentes, consignes de montées/descentes de programme de la CTD/CTR/CNS, demandes de dérogation effectuées...).
- **Identifier les anomalies éventuelles, et prendre les décisions liées avant la rencontre compétitive de son échelon** (départemental, régional)
- **Notifier le cas échéant aux clubs la non-participation d'un.e ou des gymnastes** ne respectant pas les critères d'engagements du programme dans lequel ils.elles sont engagé.e.s.

Lors des compétitions, en cas de non correspondance de niveau identifié entre les gymnastes et le programme concerné :

- **Les JA concernés échangent avec leur jury**, puis remontent par écrit la problématique à la Commission Technique en cas d'accord majoritaire (échelon départemental ou régional) ou unanime (échelon national)
- **Ils statuent ensemble** sur les décisions et éventuelles sanctions à appliquer au club, selon le cas présent, en application des règlements nationaux UFOLEP et techniques annuels de l'activité GRS.
- **Ils informent le club oralement** de la décision prise (*montée ou descente de programme imposée pour l'échelon suivant, amende, pénalités éventuelles, disqualification...*).
 - En cas de disqualification, les gymnastes pourront être appelé.e.s au palmarès mais seront annoncé.e.s hors-concours et leurs notes éventuelles n'apparaîtront ni dans le logiciel, ni sur les résultats envoyés.

ATTENTION :

Si le club refuse la décision de la CTD/CTR, il est en mesure d'engager une procédure de réclamation selon la procédure en vigueur, et s'expose à la non-qualification potentielle des gymnastes concerné.e.s par la Commission Technique de l'échelon supérieur, pour les compétitions suivantes.

Après la compétition, pour chaque échelon :

- **Une confirmation écrite des décisions** devra être transmise par mail dans les 48h suivant la communication officielle du palmarès avec détail des notes.
- **Un compte rendu de la compétition** (déroulé global, problématiques rencontrées, sanctions et décisions prises ou restant en suspens à l'encontre des clubs/gymnastes) devra être transmis à la Commission Technique de l'échelon supérieur, en charge des qualifications pour les compétitions suivantes, dans la semaine qui suit la rencontre.

Qualification aux Finales Nationales

L'accès aux compétitions nationales fait suite à la participation aux épreuves départementales et régionales (ou interrégionales pour les régions à faibles effectifs qualificatives).

En fonction du nombre des participant.e.s engagé.e.s au niveau départemental dans les différentes catégories des programmes proposés, des quotas sont établis. Leur calcul précise le nombre de qualifié.e.s par région ou inter région. Le principe de regroupement s'impose lorsqu'une région représente un faible effectif.

Actuellement les régions ou inter-régions organisant des phases qualificatives sont les suivantes :

- **AUVERGNE/BOURGOGNE/LORRAINE/RHÔNE-ALPES**
- **BRETAGNE/NORMANDIE/PAYS DE LOIRE**
- **FLANDRES ARTOIS PICARDIE/CHAMPAGNE ARDENNES/CENTRE**
- **ILE DE FRANCE**
- **NOUVELLE AQUITAINE**
- **OCCITANIE EST/PACA**
- **OCCITANIE OUEST**
- **ANTILLES**

Si, lors des compétitions précédant la rencontre à l'échelon supérieur, le nombre de gymnastes ou d'équipes dans une catégorie est conséquent (supérieur à 25), les départements, régions ou inter-régions doivent constituer des séries de niveau pour les qualifications.

La répartition dans les séries sera dictée, soit par une répartition des gymnastes suivant l'indication de l'entraîneur (s'il s'agit de la première rencontre), soit suivant les résultats obtenus lors de la rencontre précédant la rencontre qualificative. La meilleure série sera donc qualifiable pour l'échelon supérieur, l'autre série aura comme finalité cet échelon-là.

Afin de pouvoir offrir à tou.te.s les gymnastes un espoir de qualification à l'échelon supérieur, il est conseillé de suivre l'organisation ci-après : les deux premiers tiers de la série A participeront en série A avec le premier tiers de la série B. Le troisième tiers de la série A participera à la série B avec les trois derniers tiers de la série B.

Repêchages

À l'issue des épreuves qualificatives (échelon régional ou inter-régional) pour les Finales Nationales, les Responsables Régionaux en accord avec les représentants des clubs concourant, proposeront, si les conditions l'imposent, des repêchages. Ceux-ci accompagneront les résultats qui seront envoyés à la responsable de la CNS, selon la procédure en vigueur.

Les demandes de repêchages ne doivent pas devenir systématiques. Elles doivent rester exceptionnelles et être absolument justifiées afin d'être prises en compte.

Ces demandes seront étudiées lors de la réunion de C.N.S. traitant de la préparation des Finales Nationales :

- Il se peut que des équipes n'entrant pas dans les quotas et non demandées en repêchage soient inscrites dans les listes des qualifiées aux Championnats Nationaux.
- À l'inverse, les équipes entrant dans les quotas, peuvent ne pas être sélectionnées, compte tenu des notes, des prestations et/ou des difficultés rencontrées lors des épreuves qualificatives, et remontées via les Responsables Techniques Régionaux.

En cas de forfait d'un.e individuel.le ou d'une équipe, lors d'une phase précédant l'épreuve qualificative, (que le.a gymnaste ou l'équipe soit ou non dans les quotas de qualification), il.elle doit, pour prétendre à un repêchage éventuel, présenter un justificatif daté et signé par l'organisme ou un certificat médical, suivant la raison de son absence.

JUGEMENT

Disponibilité des juges

ATTENTION : Chaque club est tenu de présenter au moins un juge par rotation pour chacune des journées où le club a des gymnastes sélectionné.e.s.

Le bon fonctionnement d'un jury nécessite d'avoir à disposition un nombre conséquent de juges disponibles. C'est pourquoi il est fortement conseillé aux clubs qui le peuvent de fournir plusieurs officiels de niveaux différents à chaque échelon de compétition.

Chaque club est tenu de gérer les disponibilités de ses officiels et entraîneurs afin de pouvoir répondre aux exigences demandées ci-dessus.

En cas de difficultés, le prêt de juge est autorisé entre les clubs et peut permettre de palier à un manque ponctuel de disponibilité pour un club.

Dans ce cas, il est impératif d'indiquer pour quel club le juge est enregistré lors de la saisie des disponibilités via le formulaire prévu à cet effet. **Pour autant, celui-ci ne pourra pas juger pour 2 clubs en même temps sur la même rotation.**

Les juges devront être en possession de leur licence homologuée sur la saison en cours, et présents à l'heure de convocation, c'est-à-dire dès les réunions de juges prévues en début de journée de la rencontre.

En cas d'absence partielle ou totale de juge, le club s'expose aux sanctions en vigueur dans les règlements administratifs, sportifs et financiers de l'UFOLEP et spécifique à l'activité GRS (voir annexe).

Composition des jurys

L'organisation et le nombre de juges nécessaire pour évaluer les programmes sont détaillés dans les brochures spécifiques de l'année en cours :

- Circuit Jeunesse : Brochure « Circuit Jeunesse »
- Individuels du Circuit National : Brochure « Individuels »
- Ensembles, duos, Festivals du Circuit National : Brochure « Ensembles »

ANNEXES

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

2025 – 2026

1	Niveaux de pratique – Aide pédagogique
2	Sanctions applicables
3	Feuilles d'engagement

1 / NIVEAUX DE PRATIQUE – AIDE PÉDAGOGIQUE

Les degrés

Les degrés permettent l'évaluation du niveau des gymnastes par rapport à l'ensemble de leurs capacités, quelque soit l'âge.

Ils ont été conçus pour jalonner et valider le parcours des gymnastes en compétition ou non, mais également pour apporter un support pédagogique aux jeunes entraîneurs et répondre aux interrogations :

- Comment et sur quoi baser la formation d'un.e gymnaste ?
- Comment choisir son programme sportif en fonction de son âge, de son niveau, de son temps d'entraînement ?

Ce tableau rappelle donc les correspondances entre les degrés et l'ensemble des programmes à finalité de zone et nationale, pour aider l'entraîneur à faire le choix du programme, tant en Circuit Jeunesse qu'en Circuit National.

DEGRÉS (Pas de limite d'âge)	LIEUX DE PASSAGE	RECOMMANDATIONS D'ACCÈS AUX PROGRAMMES			
		Circuit Jeunesse		Circuit National	
		9-10 ans		A partir de 11 ans	
		Individuels	Ensembles	Individuels	Ensembles
1/2	Club		Débutants		Masse-Cho
2/3	Inter-Club		Initiés	Programme régional	Masse-Cho Pré-Collectif* ¹
3/4	Département	Pré Confirmés	Initiés Confirmés	Honneur	Pré-Collectif
4/5	Régional ou finale de zone ou National		Finale de zone Avis de la CTR	Championnat Inter-régional (non qualifiés au CN), avis CTR Championnat National, avis de la CNS	
5/6	Département	Confirmés	Confirmés	Honneur	Pré-Collectif
				Préexcellence	Préexcellence* ¹
		Espoirs	Espoirs	Préexcellence Excellence National 11/14	Préexcellence Excellence National* ¹
7	Régional ou National			Championnat Inter-régional (non qualifiés au CN), avis CTR Championnat National, avis de la CNS	
8/9	Région			National 15/18, 19 et + Master	National National A
9	Région			Master	National A
10	Régional ou National			Master Performance	National A* ²
	Obtention			Championnat National Avis de la CNS	

*¹ : Suivant le niveau d'ensemble des gymnastes.

*² : Participation au Championnat National.

CIRCUITS	ÉQUIPES	INDIVIDUELS	CARACTÉRISTIQUES
JEUNESSE 9 -10 ans	DÉBUTANTS		Enfant débutant l'activité Familiarisation avec les fondamentaux
	INITIÉS		Renforcement de l'acquisition des fondamentaux et début chorégraphique
	CONFIRMÉS	Pré-confirmé et Confirmé	Capacités physiques en évolution Maîtrise du maniement de base Maîtrise des divers aspects chorégraphiques
	ESPOIRS	Bon Confirmé Et Espoir	Travail propre, des qualités de souplesse. Capable de sortir de l'axe vertical sans déséquilibre
NATIONAL 11 ans et +	MASSE CHOREGRAPHIÉ	Pas de correspondance	Débutant, travail de technique simple et appropriation des fondamentaux. Recherche chorégraphique
	PRÉ-COLLECTIF	Aucun.e Honneur qualifié.e au National des années précédentes.	Maîtrise du maniement de base et acquisition des fondamentaux Maîtrise des divers aspects chorégraphiques
	PRÉEXCELLENCE	Honneur Préexcellence	Capacités physiques en évolution. Maîtrise des fondamentaux. Maîtrise des paramètres du Pré-collectif.
	EXCELLENCE	Honneur confirmé Préexcellence Excellence débutant	Travail propre. Des qualités de souplesse. Domaine de la moyenne performance. Capable de sortir de l'axe vertical sans déséquilibre.
	NATIONAL	Excellence confirmé ou National	Travail en petit volume Aborde le travail en grand volume Maîtrise corporelle et technique des engins
	NATIONAL A	National confirmé Master et Performance	Domaine de la performance.

2/ SANCTIONS APPLICABLES

Chaque association adhérente à l'UFOLEP s'engage à respecter ses règlements administratifs, sportifs et financiers en vigueur. Le tableau ci-dessous en reprend les sanctions principales adaptées à l'activité GRS, mais n'a pas vocation à se substituer aux règlements généraux.

Ce récapitulatif n'est pas figé, il est amené à évoluer au cours du temps avec la discipline.

Type d'infraction	Sanction	Montant de l'amende éventuelle
Absence de licence ou licence incomplète (gymnaste, entraîneur, juge)	Amende	Adulte : 31€ Jeune : 16€
Forfait de gymnaste injustifié	Amende	Equipe : 75€ Individuel adulte : 55€ Individuel jeune et Enfant : 35€
Absence partielle de juge pour un club (absent lors de la réunion de juge, aucune disponibilité sur une rotation sur une journée où le club a des gymnastes, retard du juge sur la rotation...)	Amende	55€
En cas de récidive, les clubs et comités UFOLEP seront particulièrement sensibilisés aux impacts du non-respect des règles et aux possibilités à prendre en compte pour éviter cette situation.	Amende	55€
A partir de la troisième infraction du même type relevée	Amende Disqualification des gymnastes du club	55€
Forfait d'un juge injustifié avant le début de la rotation (prévu sur les jurys mais non présent)	Amende	55€
Absence totale de juge (aucun juge disponible inscrit pour la compétition)	Amende	55€
A partir de la deuxième infraction du même type relevée	Amende Disqualification des gymnastes du club	55€
Toute association dont un membre fait l'objet d'une sanction disciplinaire (avertissement, exclusion, ...)	Amende forfaitaire	Avertissement : 10€ Exclusion : 25€ Par licencié sanctionné

Remarque :

En cas d'infraction relevée, les clubs et comités concernés seront notifiés en amont et en aval de l'application effective de l'éventuelle amende comme sanction. Celle-ci sera transmise par la comptabilité de l'UFOLEP Nationale lors de la liquidation du championnat national, aux comités départementaux des clubs concernés.

Le club se verra sanctionné de la non-perception de l'indemnité de déplacement (cf Règlement financier national).

ENGAGEMENTS GRS - CIRCUIT NATIONAL - INDIVIDUELS

RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE	CLUB
PROGRAMME	CATÉGORIE		

Attention: Si une demande de dérogation a été faite, veuillez cocher la case et joindre (à cette feuille d'engagement) le document "Dérogations - Décisions CNS"

N°	IDENTIFICATION DES GYMNASTES				DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE INDIVIDUEL				DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE ENSEMBLE				Dérogation	Départ :		Région :		National :	
	Nom / Prénom	Date naissance	N° Licence		Année	Fédération	Programme		Année	Fédération	Programme	hors programme ufolepien		Vérif	Signature gym	Vérif	Signature gym	Vérif	Signature gym
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			

ENGAGEMENTS GRS - CIRCUIT NATIONAL - ENSEMBLES

RÉGION	DÉPARTEMENT	VILLE	CLUB
PROGRAMME	CATÉGORIE		

Attention: Si une demande de dérogation a été faite, veuillez cocher la case et joindre (à cette feuille d'engagement) le document "Dérogations - Décisions CNS"

IDENTIFICATION DES GYMNASTES				DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE INDIVIDUEL hors programme ufolep				DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE ENSEMBLE hors programme ufolep				Dérogation		Départ :		Région :		National :	
N°	Nom / Prénom	Date naissance	N° Licence	Année	Fédération	Programme	Année	Fédération	Programme	Année	Fédération	Programme		Vérif	Signature gym	Vérif	Signature gym	Vérif	Signature gym
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			

- Public

ENGAGEMENTS GRS - CIRCUIT NATIONAL - JEUNESSES

RÉGION

DÉPARTEMENT

VILLE

CLUB

ÉTAPE

PROGRAMME

N°	IDENTIFICATION DES GYMNASTES			DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE INDIVIDUEL			DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE ENSEMBLE			Départ :		Région :		Zone :		
	Nom / Prénom	Date naissance	N° Licence	Année	Fédération	Programme	Année	Fédération	Programme	Vérif	Signature	Vérif	Signature	Vérif	Signature	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																

ENGAGEMENTS GRS - CIRCUIT NATIONAL - PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

RÉGION

DÉPARTEMENT

PROGRAMME

VILLE

CLUB

IDENTIFICATION DES GYMNASTES				DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE INDIVIDUEL			DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE ENSEMBLE			Départ :		Région :		National :	
N°	Nom / Prénom	Date naissance	N° Licence	Année	Fédération	Programme	Année	Fédération	Programme	Vérif	Signature	Vérif	Signature	Vérif	Signature
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															

ENGAGEMENTS GRS - CIRCUIT NATIONAL - PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

RÉGION

DÉPARTEMENT

VILLE

CLUB

PROGRAMME

IDENTIFICATION DES GYMNASTES				DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE INDIVIDUEL			DERNIÈRE ANNÉE DE PRATIQUE ENSEMBLE			Départ :		Région :		National :	
N°	Nom / Prénom	Date naissance	N° Licence	Année	Fédération	Programme	Année	Fédération	Programme	Vérif	Signature	Vérif	Signature	Vérif	Signature
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															